



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficulté d'obtention de la carte grise et site internet de l'ANTS

Question écrite n° 37984

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les difficultés rencontrées par beaucoup de Français sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) dans le cadre de leurs démarches afin d'obtenir une carte grise. Beaucoup de citoyens sont en effet confrontés à des situations de blocage et ne parviennent pas à obtenir ce titre nécessaire à la circulation du véhicule qu'ils ont nouvellement acquis. Si la possibilité d'effectuer ces démarches à distance et à n'importe quel moment de la journée peut être commode dans certaines situations, elle peut également s'avérer très complexe dans d'autres. C'est le cas s'agissant des démarches pour les véhicules anciens ou encore s'agissant de véhicules hérités, où de nombreuses pièces justificatives sont réclamées au demandeur. Dans ces situations, le site de l'ANTS manque d'ergonomie, les démarches se complexifient et l'instruction des dossiers prend alors plusieurs semaines voire plusieurs mois. Les personnes rompues au numérique persèverent mais une part des concitoyens renoncent et se risquent à circuler sans certificat d'immatriculation. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement entend optimiser le fonctionnement de la télé-procédure sur le site de l'ANTS.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37984

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 avril 2021](#), page 3210

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)